



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-6 décembre 2014

Point 13 de l'ordre du jour

**Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés
de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie
des pays développés parties**

**Programme de travail sur la clarification des objectifs
chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble
de l'économie des pays développés parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a achevé le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la décision 1/CP.18 (ci-après, le programme de travail).

2. Le SBSTA a reconnu que l'échange d'informations et la transparence jouaient un rôle important dans la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, afin de mieux comprendre les éléments énoncés au paragraphe 5 de la décision 2/CP.17. À ce propos, il a noté que les activités exécutées au titre du programme de travail depuis sa trente-huitième session avaient permis aux Parties d'échanger des informations et avaient contribué à améliorer la transparence des objectifs des pays développés parties. Il s'agit notamment des informations et des activités ci-après:

a) Les vues communiquées par les Parties figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2013/MISC.3 et Add.1 et sur la page Web consacrée au programme de travail¹;

b) Les réunions de session² sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties ayant lieu au cours des trente-huitième à quarantième sessions, dont des réunions techniques et des débats d'experts sur:

i) L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des pays développés parties;

¹ <http://unfccc.int/7884.php>.

² Les rapports sur ces réunions sont publiés sous la cote FCCC/SBSTA/2013/INF.10 et FCCC/SBSTA/2014/INF.16.

- ii) La comparabilité des efforts d'atténuation ainsi que des hypothèses et des conditions liées aux objectifs des pays développés parties;
 - iii) La clarification du rôle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) et du recours aux crédits d'émission de carbone provenant des mécanismes fondés sur le marché en ce qui concerne les objectifs des pays développés parties;
 - c) La mise à jour du document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1, publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2014/INF.6, et les mises à jour du document FCCC/TP/2012/5, publiées sous la cote FCCC/TP/2013/7 et FCCC/TP/2014/8, dans lesquelles le secrétariat a rendu compte des vues communiquées et des informations échangées pendant les réunions de session.
3. Concernant la définition d'éléments communs évoquée au paragraphe 5 de la décision 2/CP.17, le SBSTA a constaté qu'un nombre limité de méthodes étaient utilisées par les pays développés parties pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Il a reconnu l'importance de la convergence constatée dans la liste des secteurs et des gaz ainsi que dans les potentiels de réchauffement de la planète utilisés parmi les pays développés parties.
4. Le SBSTA a reconnu que les informations supplémentaires communiquées par les pays développés parties au cours des activités mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus au sujet de la clarification de leurs objectifs ainsi que des hypothèses et conditions connexes se rapportant au niveau d'ambition des annonces de réductions, conformément au paragraphe 5 de la décision 2/CP.17, avaient rendu les objectifs plus transparents et contribué à faciliter l'examen de la comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties.
5. Le SBSTA a aussi pris note des débats et des rapports sur la transparence du recours aux crédits d'émission de carbone provenant des mécanismes fondés sur le marché.
6. Le SBSTA a constaté qu'il existe plus d'une méthode pour tenir compte du rôle joué par le secteur UTCATF dans la réalisation des objectifs des pays développés parties. Ceux-ci utilisent principalement deux méthodes: l'une fondée sur l'activité, l'autre fondée sur la terre. Au sujet de la comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties, le SBSTA a reconnu que la communication d'informations détaillées, complètes et cohérentes importait plus que le choix de la méthode.
-